L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 7 DECEMBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

IMMÉDIATEMENT—Des dessinateurs de machines et des graveurs de jupes, chez FLEURIOT, 15 rue Bienville, au premier.
7déc—7

A VENDRE.

UNE propriété—Coin Galvez et Orange, comprenant 6 lots, 215x131, avec écurie pour 15 chevaux, maison double couverte en ardoises, 7 chambres, 2 bains et dépendances, avec magasin de provisions. Conditions faciles. S'adresser, 2422 Ursulines, coin Villere.
2 nov—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

— PAR LE CONSTABLE.

Courtwright Stanton, agissant pour Mme L. B. Smith vs Bethel et Barrett et Francis H. Bethel et Henry Barrett : dividende pour comme membres de la dite raison commerciale. Le même vs les mêmes.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans. No 18,004 et 18,005.—Ex. verts de ces (2) writs de fieri facias, à moi adressés par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'encan, le SAMEDI, 14 décembre, 1889, à midi, à mon entrepôt, No 159 rue Lafayette, entre les rues St. Charles et Carondelet, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une table à dîner, 1 typewriter, 1 lisseuse d'lits, tables, chaises, bottes, papier, bouteilles, etc. Seizi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
5 déc—5 10 14

Mme Melvina Alsina vs. Michel Fons.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle Orléans.—No 12,899.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas H. Luttlebery, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, au comptoir, No 95 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le 1ième District de cette ville, SAMEDI, 7me jour de décembre 1889, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
28nov—26—3 7déc.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de A. H. Winebach.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,516.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Louise Winebach, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

7déc—7 12 16.

Succession de John Lane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,052—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Lane, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

5déc—5 10 14

Succession de Francis W. Bremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 28,987.—Division A.—Attendu que Willie Aloise Bremer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Francis W. Bremer, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

5 déc—5 10 14

Succession de Patrick Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,816—Division C.—Attendu que Mme Johanna Ryan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrat'on dans la succession de Patrick Ryan, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

4 déc—4 9 13

Succession de Cæsar Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,623—Division C.—Attendu que Domingo Negrette fils a présenté une pétition à la cour l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Cæsar Jones, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

3 déc—3 7 12

Succession de Mme Rosalie Leitch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,505.—Division A.—Attendu que James Leitch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rosalie Leitch, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 déc—3 7 12

Succession de Lawrence Keaney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,877.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Juana Cuscha veuve de Lawrence Keaney, tutrice et commune telle ainsi intestant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et la radiation par laquelle Mary Cuscha, veuve de Lawrence Keaney, ne serait pas bonifiée et déchargée comme tutrice de ses enfants mineurs, Joseph et Maggie C. Keaney.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

30nov—20—déc 4 8

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE du District pour la Paroisse d'Orléans.—D. J. Searcy & Cie vs leurs créanciers.—No 27,932—Division B.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers, des dits insolvables soit convoquée et tenue pardevant Henry J. Rhodes, notaire, le 11 décembre courant à 12 heures M., pour entendre le compte final présenté par Mme Louise Winebach, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

7déc—7 12 16.

Succession de John Lane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,052—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Lane, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et la radiation par laquelle Mary Cuscha, veuve de Lawrence Keaney, ne serait pas bonifiée et déchargée comme tutrice de ses enfants mineurs, Joseph et Maggie C. Keaney.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

30nov—20—déc 4 8

Succession de Francis W. Bremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 28,987.—Division A.—Attendu que Willie Aloise Bremer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Francis W. Bremer, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tout ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

5 déc—5 10 14

Succession de Patrick Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,816—Division C.—Attendu que Mme Johanna Ryan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrat'on dans la succession de Patrick Ryan, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

4 déc—4 9 13

Succession de Cæsar Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,623—Division C.—Attendu que Domingo Negrette fils a présenté une pétition à la cour l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Cæsar Jones, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

3 déc—3 7 12

Succession de Mme Rosalie Leitch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,505.—Division A.—Attendu que James Leitch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rosalie Leitch, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 déc—3 7 12

Succession de Lawrence Keaney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,877.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Juana Cuscha veuve de Lawrence Keaney, tutrice et commune telle ainsi intestant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et la radiation par laquelle Mary Cuscha, veuve de Lawrence Keaney, ne serait pas bonifiée et déchargée comme tutrice de ses enfants mineurs, Joseph et Maggie C. Keaney.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

30nov—20—déc 4 8

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 28,516—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Louise Winebach, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

7déc—7 12 16.

Succession de John Lane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,052—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Lane, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

5déc—5 10 14

Succession de Francis W. Bremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 28,987.—Division A.—Attendu que Willie Aloise Bremer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Francis W. Bremer, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tout ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

5 déc—5 10 14

Succession de Patrick Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,816—Division C.—Attendu que Mme Johanna Ryan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrat'on dans la succession de Patrick Ryan, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

4 déc—4 9 13

Succession de Cæsar Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,623—Division C.—Attendu que Domingo Negrette fils a présenté une pétition à la cour l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Cæsar Jones, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

3 déc—3 7 12

Succession de Mme Rosalie Leitch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,505.—Division A.—Attendu que James Leitch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rosalie Leitch, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 déc—3 7 12

Succession de Lawrence Keaney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,877.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Juana Cuscha veuve de Lawrence Keaney, tutrice et commune telle ainsi intestant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et la radiation par laquelle Mary Cuscha, veuve de Lawrence Keaney, ne serait pas bonifiée et déchargée comme tutrice de ses enfants mineurs, Joseph et Maggie C. Keaney.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

30nov—20—déc 4 8

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—D. J. Searcy & Cie vs leurs créanciers.—No 27,932—Division B.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers, des dits insolvables soit convoquée et tenue pardevant Henry J. Rhodes, notaire, le 11 décembre courant à 12 heures M., pour entendre le compte final présenté par Mme Louise Winebach, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

7déc—7 12 16.

Succession de John Lane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,052—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Lane, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

5déc—5 10 14

Succession de Francis W. Bremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 28,987.—Division A.—Attendu que Willie Aloise Bremer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Francis W. Bremer, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tout ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

5 déc—5 10 14

Succession de Patrick Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,816—Division C.—Attendu que Mme Johanna Ryan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrat'on dans la succession de Patrick Ryan, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

4 déc—4 9 13

Succession de Cæsar Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,623—Division C.—Attendu que Domingo Negrette fils a présenté une pétition à la cour l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Cæsar Jones, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

3 déc—3 7 12

Succession de Mme Rosalie Leitch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,505.—Division A.—Attendu que James Leitch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rosalie Leitch, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 déc—3 7 12

Succession de Lawrence Keaney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,877.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Juana Cuscha veuve de Lawrence Keaney, tutrice et commune telle ainsi intestant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et la radiation par laquelle Mary Cuscha, veuve de Lawrence Keaney, ne serait pas bonifiée et déchargée comme tutrice de ses enfants mineurs, Joseph et Maggie C. Keaney.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

30nov—20—déc 4 8

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—D. J. Searcy & Cie vs leurs créanciers.—No 27,932—Division B.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers, des dits insolvables soit convoquée et tenue pardevant John T